

Keloiou Runan Runan Informations

Janvier 2023



Mairie

5, rue du Trégor 22260 RUNAN 02.96.95.62.87 Mairie.runan@wanadoo.fr

Ouverture au public : mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h

Directeur de publication : Yvon Le Bianic Rédaction et impression : mairie de Runan



de Bretagne

Le mot du Maire

En cette nouvelle année 2023 je vous souhaite une belle et heureuse année qu'elle vous apporte du bonheur, de la joie dans vos foyers et de la réussite dans vos projets.

Nous vivons à travers le monde et dans notre pays une période pleine d'incertitude avec une inflation galopante, la crise d'énergie, un manque de personnel dans différents domaines notamment dans le secteur médical et ce conflit absurde en Ukraine.

Manifestons à notre mesure notre solidarité à l'endroit des peuples victimes de tous ces conflits.

Malgré le contexte, je reste persuadé que cette nouvelle année pourra apporter de belles choses à chacun d'entre vous comme pour notre commune, en préservant notre cadre de vie, notre sécurité, et en restant fidèle à nos racines et notre identité.

Pour Runan nos projets se concrétisent au fil du temps et des décisions en fonction de nos capacités financières.

Je ne citerai que les principaux

Une priorité a été faite à la voirie communale.

En ce qui concerne le beffroi, j'ai le plaisir de vous annoncer que celui-ci va retrouver sa place cette année. Par ailleurs, une refonte d'une cloche est prévue.

En collaboration avec le SDE, un travail va être effectué sur l'éclairage public afin de le moderniser. L'utilisation de solutions LED permettra de réduire immédiatement la facture énergétique de la commune et participer au plan de sobriété.

Dans ce même objectif, l'étude effectuée par le SDE pour la mise en conformité électrique et énergétique de la salle polyvalente va se concrétiser par la rénovation du bâtiment

L'ensemble des lots du lotissement des Hortensias sont vendus aussi nous avons décidé de créer un nouveau lotissement.

C'est avec beaucoup d'humilité dans ce contexte d'incertitude que nous ferons le maximum pour rester à votre écoute, en conservant un contact bienveillant et respectueux.

Tout en assurant un développement harmonieux pour la commune.

Belle année 2023

Le Maire,

Yvon Le Bianic

Conseils municipaux 2022

1er mars 2022

Devis multisport et jeux ludiques

- Inscription des itinéraires de randonnées Radar pédagogique
- (chemins ruraux)
 - Adhésion Bruded
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) Rapport sur le prix et la qualité du service
 - public d'assainissement collectif

11 octobre 202

- Participation destruction nids frelons asiatiques
- Panneaux touristiques A32
- Demande audit panneaux photovoltaïques salle polyvalente Bilan audit énergétique salle polyvalente
- Rénovation de l'éclairage public
- Rapport relatif au prix et à la qualité du service d'eau Bilan mission Argent de poche

Conseil municipal du 12 juillet 2022

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) potable (RPQS) pour l'exercice 2021 Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » – Autorisation L'éclairage public horaires

- de signature du CDT 2022-2027
- Marché voirie communale n°2
- Contrat groupe assurance statutaire
- Fermeture des services à l'hôpital de Guingamp Animations 2022
- Affaires scolaires

Conseil municipal du 9 décembre 2022

- Tarifs communaux 2023
- Décision modificative DM 1
- Information sur la participation communale aux frais d'école extérieure au RPI Devis: panneaux acoustiques
- Renouvellement de la ligne de Trésorerie
- Fonds de concours GPA
- Désignation élu correspondant incendie et secours
- Présentation PLUI de Runan
- Présentation de différents rapports
- Extension du lotissement

Compte administratif 2021

Compte de gestion Taux des taxes

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

- Amortissements
- Budget primitif 2022
- Budget Lotissement des Hortensias
- Renouvellement ligne de trésorerie

Devis pour l'engazonnement du cimetière Motion de soutien aux agriculteurs

Conseil municipal du 12 mai2022

- Subventions 2022
- Devis Panneaux signalisation
- Achat d'une débrousailleuse
- Achats de jeux enfants
- Projet voirie

Le PLUI

Le **PLUi**, Plan Local d'Urbanisme intercommunal va prendre la suite du PLU, Plan Local d'Urbanisme, texte réglementaire qui codifiait les espaces privés et publics de notre Commune et qui, entre autres, déterminait le statut et la constructibilité des parcelles qui la composent. Aujourd'hui, ce qu'on appelle en termes juridiques, cette « compétence » n'est plus du ressort de notre municipalité mais de l'**EPCI** (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) Guingamp-Paimpol Agglomération dont nous sommes partie prenante avec 56 autres communes. Ainsi, par exemple, la décision d'une extension de « notre » Zone d'Activité de Berlaz est soumise à l'approbation de GPA, qui statuera dans le cadre de ses propres choix d'aménagement au niveau de l'agglomération.

De même, le nombre de permis de construire qui pourront être délivrés sur la Commune sera subordonné aux quotas décidés lors de l'élaboration de ce même PLUi. Ce qu'il faut retenir, c'est que dans la hiérarchie des textes organisant et réglementant ce que l'on appelle l'Urbanisme, le PLUi se trouve à l'extrémité inférieure de toute une pyramide juridique qui encadre ce droit.

Les grandes orientations tenant à une certaine vision prospective ont été prises dans d'autres instances telles que les Régions réunies dans un document appelé **Sraddet** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) ou à un échelon intermédiaire le **Scot** (Schéma de cohérence territoriale). De là, découle le fait que le PLUi envisage un accroissement de population de 5000 habitants sur dix ans et s'attache à les répartir sur l'ensemble du territoire de GPA en fonction de critères eux aussi préalablement décrits dans ces documents... Le travail d'élaboration et de validation du PLUi a commencé en 2018 lors de la précédente mandature et se poursuivra jusqu'à son éventuelle adoption à l'Automne 2023 par un vote du Conseil Communautaire de GPA.

Durant cette période une trentaine de réunions du Comité de Pilotage du PLUi ont eu lieu. En tant que Conseiller Communautaire et Conseiller Communautaire suppléant, nous avons participé à la presque totalité de ces réunions et avons utilisé notre pouvoir d'amendement pour tenter de modifier quand cela nous paraissait nécessaire certaines dispositions du texte mis en discussion.



Des réunions de concertation entre chaque commune et l'Agglomération ont eu lieu et avaient pour objet de préciser et de suggérer des modifications au « zonage » proposé par l'Agglomération. Le conseil Municipal s'interroge sur le fait que pour des raisons de sobriété foncière les zones AU2 sont retirées du PLUI. Dans le PLU, ces zones étaient destinées à l'extension future de la commune à moyen et long termes. Cette décision risque à moyen terme de pénaliser le potentiel de construction sur la commune et semble en contradiction avec le bonus de 10% accordé aux centralités de l'agglomération.

À la fin de l'année 2022, la proposition de document final nous a été délivrée par les services de l'Agglomération. Après présentation lors du dernier Conseil Municipal, celui-ci a adopté un avis favorable assorti de réserves. Lors de la délibération, il y a eu 5 votes pour (Y. Le Bianic, S. Richard, M. Le Dantec, Y. Le Friec, P. Rouault) 3 contre (A. Amor, E. Elies, E.Le Bozec) et 3 abstentions (M-C. Le Roux, C. Le Bihan, J. Burgaud).

Erwan ELIES 1er Adjoint

Vous pouvez retrouver une grande partie des documents discutés ici sur le site de GPA, en particulier : https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/plan-local-durbanisme-intercommunal/ et pour comprendre d'où viennent (entre autres) les orientations de ce PLUi https://www.adeupa-brest.fr/nos-publications/louest-breton-en-transitions-enjeux-et-perspectives étude effectuée par l'Agence d'Urbanisme à laquelle GPA est adhérente.On peut par ailleurs y trouver une importante documentation.

Enfin pour le Sradett : https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/breizhcop/sraddet/



Bonjour à toutes et tous



Depuis le dernier bulletin municipal de nombreux entretiens et travaux ont été réalisés en régie et par différents bénévoles, ainsi que par des entreprises. En voici la liste.

Pour la voirie :

- -Reprise de la chaussée et renforcement du chemin communal à Lec'h ar merle et Carcan avec busage et empierrement sur une trentaine de mètres.
- -Élagage voirie communale.
- -Rebouchage au point à temps de certaines voiries.
- -Ty ru : empierrement et pose de rochers pour empêcher les quads de passer, plus empierrement d'une partie du chemin.
- -Aménagement route de Brélidy pour une meilleure visibilité avec créneaux de croisement.

Divers:

- -Peinture sur la façade de la cantine de l'école côté cour.
- -Réparation de fissures et fuites solin de la cheminée du logement de la mairie.
- -Réparation et remise en état du siège camion.
- -Pose de bâches noires sur les allées de boules.
- -Engazonnement de l'aire de jeux d'enfants.
- -Fin des travaux du City parc mais restent à réaliser les tracés de l'aire de jeux.
- -Réparation de la porte de l'école coté rue du Trégor et remplacement de la boite aux lettres de l'école suite à du vandalisme.
- -Réparation du chauffage appartement location dernier étage de la salle polyvalente.

N' hésitez pas à me contacter si vous constatez des dysfonctionnements.

Serge Richard, 3ème adjoint chargé des travaux, des bâtiments, du patrimoine et des cérémonies ainsi que conseiller à l'aide à l'identification des frelons asiatiques.

La commission environnement

Une réunion de la Commission Environnement a eu lieu à la Mairie au mois de décembre. Plusieurs sujets y ont été évoqués et débattus. Il est envisagé de nouveaux chantiers collectifs dont un projet de plantation d'arbres sur un terrain communal près du Jaudy avec un choix d'espèces appropriées à la nature des lieux. Si des propriétaires privés souhaitent faire des plantations sur leur terrain, ils peuvent se manifester à la mairie.

La question de la sécheresse estivale et prolongée cet automne a suscité, entre autres, une réflexion sur la récupération de l'eau de pluie sur les bâtiments communaux ou privés. L'eau en question ne peut être utilisée qu'à des fins d'arrosage ou de nettoyage des sols ou encore pour la cuvette des toilettes. Son usage pour laver le linge est aussi autorisé mais plusieurs participants ont fait part de leur expérience négative à ce sujet.

Un certain nombre d'habitants possèdent déjà des systèmes de récupération mais la possibilité d'un achat groupé pour les personnes qui le souhaiteraient pourrait être mis en place si un nombre suffisant d'acheteurs potentiels se manifestent en contactant la Mairie. Il s'agirait de cuves non enterrées, la législation et les contraintes inhérentes (filtration, pompage...) paraissant trop lourdes pour envisager des cuves enterrées.

Enfin, le printemps sera l'occasion d'une distribution de sachets de graines de vivaces fournies par l'Association des « Communes du Patrimoine Rural Breton » pour les personnes désirant fleurir les devants de leur maison dans le Bourg. Une formation à la taille des fruitiers est également envisagée.

La participation aux réunions de la Commission est ouverte à tous. Là aussi, il suffit de se faire connaître en Mairie afin d'être inscrit sur la liste des participants pour en être informé. Par ailleurs la consultation du site Internet de la Commune permet lui aussi d'accéder à l'Agenda des événements sur la Commune, comme les réunions ou les chantiers collectifs.

La Commission Locale de l'Eau

C'est à travers la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée en **2000** que l'Union Européenne, a donné l'obligation, à tous les Etats membres d'atteindre en **2015** « un bon état écologique et chimique des eaux » de surface, souterraines, et côtières.

Cette directive est mise en œuvre par l'intermédiaire des SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il y en a 6 en France, qui correspondent aux 6 grands bassins hydrologiques. Le bassin hydrologique breton, bien qu'ayant une unité hydrologique spécifique, a été rattaché administrativement à celui de la Loire et le SDAGE correspondant est celui de Loire-Bretagne.

A une échelle territoriale inférieure, des sous-bassins hydrologiques ont été déclinés et sont les cadres géographiques des SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il y en a 20 en Bretagne dont le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo.

Ces SAGE recouvrent des territoires ayant une unité hydrologique cohérente ; ainsi Runan fait partie du SAGE Argoat Trégor Goëlo qui comprend les bassins versants du Trieux et du Leff ainsi que du Jaudy, du Bizien et du Guindy. Le SAGE détermine localement les objectifs de qualité, de quantité et de préservation des milieux et se décline dans des documents ayant une portée juridique. Ces objectifs sont précisés dans des « tableaux de bord » révisés régulièrement (tous ces documents sont accessibles sur le site du sage Argoat-Trégor-Goëlo.

Les Commissions Locales de l'Eau (CLE) sont les organismes ayant en charge le pilotage et le suivi des SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). La CLE regroupe des élus, des usagers, des professionnels et des services de l'Etat, c'est une sorte de Parlement local de l'Eau. C'est en tant qu'élu local au titre de Conseiller Communautaire suppléant que j'y participe.

La sécheresse historique de l'été 2022 a rappelé l'urgence d'agir pour la préservation de la ressource en eau. C'est dans ce cadre qu'est actuellement entreprise une importante étude dénommée HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) à l'initiative du groupe de travail « Ressources en Eau ». Cette étude large et complexe vise à évaluer l'adéquation entre la ressource en eau et les besoins en eau sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, actuellement et à un horizon de 30 ans.

Les besoins correspondent aux usages de l'eau (domestiques, agricoles, industriels, sécurité civile...) mais aussi aux débits et volumes nécessaires au bon fonctionnement des milieux aquatiques. L'étude s'inscrit dans une perspective de changement climatique.

Par ailleurs la CLE peut être amenée à se prononcer sur des projets ayant d'éventuelles conséquences environnementales en matière d'utilisation de l'eau. Ainsi, elle émettra prochainement un avis sur le projet de ferme aquacole à Plouisy porté par l'entreprise Smart Salmon.

Les questions liées à ce bien commun qu'est l'eau (et qui devrait le rester...) sont l'affaire de tous. Il est plus que jamais nécessaire de s'y intéresser et dans la mesure du possible de s'impliquer dans les processus de décisions qui ont (auront) des répercussions très concrètes sur nos conditions de vie.

Erwan ELIES

Liens utiles

https://www.lesagencesdeleau.fr; https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html; https://www.appcb.fr; https://sage-argoat-tregor-goelo.fr/commission-locale-de-leau/; https://sage-argoat-tregor-goelo.fr/demarrage-de-letude-ressources-besoins/.

Nourrissage des oiseaux de jardins : une fausse bonne idée

Divers effets négatifs du nourrissage des oiseaux dans les jardins ont été constatés notamment la propagation de maladies et la prédation des animaux domestiques qui sont les plus visibles. Mais, il y aussi des effets sur la reproduction, les communautés d'espèces, la migration et autres. **Conseils**:

- Ne nourrir que lors des épisodes très froid (sol gelé)
- Stopper le nourrissage tôt (fin février)
- Préférez mettre de petites quantités de nourriture à la fois afin d'éviter le pourrissement
- Mettez la nourriture le soir afin qu'elle soit disponible le tôt le matin lorsque que les besoins nutritifs sont élevés
- Nettoyer régulièrement les mangeoires (fientes et vieux aliments) pour prévenir la transmission de maladies
- Proposer de l'eau en nettoyant et renouvelant une fois par jour (hydratation même en hiver et nettoyage du plumage)
- La mangeoire doit être installé dans un endroit dégagé hors de portée des chats, les protégeant des intempéries et près de refuges (arbres et buissons épineux) (évitez la nourriture au sol près des buissons où les chats peuvent se cacher)
- Pour la nourriture, préférez les graines (tournesol, chanvre), flocon d'avoine, petits morceaux de noix, raisins secs et fruits. Préférez les productions biologiques et locales et évitez les produits d'importations. Évitez les boules de graisse et le pain.

En cas de mortalité : Arrêtez immédiatement le nourrissage, retirez la mangeoire pour la nettoyer (si en hiver attendre 3 semaines avant de remettre la mangeoire), nettoyer également la zone (fientes).

Source: Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA)

Ecole

L'école communale accueille 32 enfants. Les professeures sont Anne Seubille, qui enseigne aux élèves de CE2 et CM1, et Maud Jannier, directrice de l'école et en charge de la classe de CM2. Eric Daniel assure chaque jour le service de cantine, assisté par Isabelle Le Quément. qui entretient également les locaux, surveille la cour et accompagne les sorties scolaires. Quelques exemples de projets proposés aux enfants cette année :

la participation au concours **PhotoSynthèse**, organisé par le café associatif de Runan ; la réalisation d'oeuvres plastiques sur le thème La couleur de mes rêves dans le cadre de **La**



Remise des prix du concours PhotoSynthèse organisé par le café associatif de Runan

Grande Lessive ; un travail tout au long de l'année sur le Moyen Age ; un spectacle de chants et de danse le vendredi 13 janvier à la salle des fêtes de Ploëzal ; la participation au prix de lecture **Les Incorruptibles**. Les sorties : Abbaye de Beauport, exposition sur les phares et de toiles à Runan, Prison de Guingamp ; mais aussi le cinéma, le kayak, la piscine, le cross du collège Charles Brochen, la Course contre la faim... : de multiples voies d'apprentissage pour les enfants !

Amicale Laïque du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)



L'Amicale laïque des écoles de Runan-Ploëzal multiplie les actions pour récolter des bénéfices afin de soutenir financièrement les projets des écoles : vente de pizzas, organisation de repas, récupération de journaux...

Jeudi 15 décembre elle a permis aux enfants de rencontrer le père Noël et leur a offert un goûter.

Vous pouvez suivre leur actualité sur Facebook : https://www.facebook.com/amicalelaique.ploezalrunan L'Amicale organise la kermesse des écoles qui se déroulera cette année à Ploëzal le dimanche 11 juin.

Portes ouvertes au Collège Charles Brochen

Le Collège Charles Brochen de Pontrieux organise des Portes Ouvertes le samedi 11 mars de 09h00 à 12h00 à l'attention de ses futurs élèves et de leurs familles qui pourront rencontrer les acteurs de l'équipe éducative et découvrir les lieux de vie et d'apprentissage proposés au collège. Ils prendront ainsi connaissance des projets menés au sein de l'établissement : voyages scolaires à Paris et en Espagne, résidences d'artiste et projets scientifiques dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle (l'établissement est reconnu 100% EAC niveau 2), activités et séjours sportifs (le collège est labellisé Génération 2024), option chorale, clubs théâtre, lecture...



Missions Argent de Poche



Trois jeunes ont effectué des « missions argent de poche » au sein de la commune au cours de l'été 2022. Cette opération vise à donner aux 16-18 ans une première approche du monde du travail, en s'impliquant sur leur territoire. Elle permet ainsi de se conforter dans un projet professionnel et/ou de découvrir un métier. Chaque mission a une durée d'une demi-journée (3h30 dont 30 minutes de pause). L'indemnisation est fixée à 15€ par mission. L'encadrement de ces jeunes est assuré par la commune. Pour tout renseignement au sujet des dispositifs d'accompagnement des jeunes pour l'orientation, la mobilité, le logement :

Anne Amor, veilleur municipal, 06 95 02 48 95.

Vie associative 2022

Les animations du Comité des Fêtes de Runan en 2022 :

- -La brocante du 15 mai a obtenu un franc succès avec 60 exposants, de nombreux visiteurs et une journée ensoleillée.
- -Les fêtes patronales se sont déroulées sur trois jours. De nombreux boulistes ont participé à 121 pen eus pen et 117 doublettes soit 355 boulistes. 155 personnes ont participé au repas du dimanche (jambon à l'os).
- -Le bal des années 80 a été une soirée réussie avec l'orchestre Jessy Morgan et Yves Jacq. Environ 150 personnes ont dansé jusqu'à 1h30 du matin.

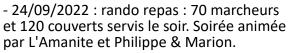
Il est possible pour les habitants et associations de Runan de louer le matériel du comité des fêtes (barnums, tables et bancs en bois, touret électrique de 100 m...).

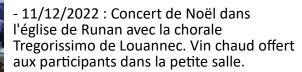
L'équipe du comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2023.

En 2022, l'association **Runargan** a organisé différents événements:



- 26/05/2022 : première rando citoyenne, avec pour objectif de ramasser les déchets présents sur le sentier de Runan.
- 14/07/2022 : la traditionnelle brocante, quelques 70 exposants proposaient tous types d'objets aux visiteurs.
- 27/08/2022 : soirée festive au profit de l'Ukraine en partenariat avec le Kistin Café.









Lors de l'assemblée générale Runargan prévue le 3 mars prochain, le programme 2023 sera dévoilé, avec des nouveaux projets d'animations. Tous les habitants désirant participer à l'animation de Runan y sont les bienvenus!



Mois du Doc : projection du film Entre elles et les flots avec la réalisatrice Pauline Le Péculier

En juillet et en août, le **Kistin Café**, café associatif de Runan, a ouvert les vendredi, samedi et dimanche. Les habitants de la commune, des environs ou encore des vacanciers s'y retrouvent pour papoter, profiter de la vue sur l'église, se désaltérer, se rassembler autour d'un bon déjeuner... Nous faisons le choix de proposer prioritairement des produits locaux et de qualité. Le succès est au rendez-vous et confirme l'intérêt de ce lieu de partage au coeur de notre village. Jusque fin décembre des animations variées ont été proposées à raison de deux par mois en moyenne : quatre ateliers (couture, cuisine, bricolage, biodiversité), deux expositions (d'artistes locaux), une conférence sur les arbres, deux soirées-spectacles, deux causeries en breton, et deux projections-débats de documentaires en présence des réalisateurs.

Le Kistin Café mène une grande partie de ses activités en partenariat : avec Runargan, Guingamp Paimpol Agglomération (Un Pas Pour Ma Planète), Ty Films (Mois du Doc), Komzoù (pour la langue bretonne)... à plusieurs, on est plus forts et plus riches! Le Kistin Café a aussi participé à deux actions solidaires : pour l'Ukraine, et pour le Secours Populaire.

De nombreux projets sont en préparation et nous vous accueillerons avec plaisir au café en 2023 comme en 2022! Merci à tous nos partenaires, à toutes celles et ceux qui nous soutiennent. Bloavez mad!



Soirée spectacle du 27 août

Calendrier 2023



ETAT CIVIL 2022



URBANISME 2022

Urbanisme	2022
Permis de construire	5
Déclaration préalable	6
Certificat d'urbanisme	16
Permis d'aménager	2

EAU

Votre nouveau distributeur d'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2023 la SAUR est votre interlocutrice pour les contrats d'eau potable.

Vous avez reçu un courrier concernant votre abonnement, celui-ci est à compléter et à renvoyer au service clientèle.

Pas de changement significatif sur les tarifs domestiques 2023. Ils continuent à assurer les mêmes prestations que VEOLIA.

①02 77 62 40 00 pour vos demandes relatives à votre contrat d'eau du lundi au vendredi de 8h à 18h

\$\frac{\pi}{\text{Dépannage 24h sur 24, et 7 jours sur 7 au 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)}}\$
Gérez votre compte sur le site internet www.saurclient.fr (dès réception de votre 1 ère facture)

Service Clientèle SAUR: TSA 90001 – 22130 PLUDUNO Cedex 12 chemin du Grand Pré à Paimpol du lundi au vendredi de 9h à 13h 15 avenue Adrien Hamon à Bégard les mardis et vendredis de 9h à 13h

